

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-deux, le lundi 28 mars à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à MIOS (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 22 mars 2022

Étaient Présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et de M. DELUGA François, **M. BACHÉ Alain**, **M. BAUDE Vital**, **M. DUFAY Michel**, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de M. BOUFFIN Yann et de M. SAINTORENS Denis, **M. GILLÉ Hervé**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et de Mme BREQUE Claudie, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis**, **M. PAIN Cédric**.

Étaient Présents en visioconférence : **Mme LE YONDRE Nathalie**, **M. GLEYZE Jean-Luc**, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de Mme LARRUE Marie et de M. DECLERCQ Cyrille, **Mme BEAUMONT Patricia**, **Mme LONGUET Anne Sophie**, **M. MARTINEZ Manuel**, **M. SARTRE Philippe**, **M. TULARS Bernard**, **Mme ARDOUIN Aimée** portant pouvoir de M. LASSALLE Jean-Claude, **Mme MARIE Lucie**, **Mme MESPLES Olga**, **Mme TAPIN Maylis**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle** portant pouvoir de M. FORET Thierry.

Absents excusés (pouvoirs) : **Mme WEBER Sophie** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **Mme LARRUE Marie** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **Mme BREQUE Claudie** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **M. BOUFFIN Yann** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **M. FORET Thierry** ayant donné pouvoir à Mme TOSTAIN Emmanuelle, **M. LASSALLE Jean-Claude** ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, **M. DECLERCQ Cyrille** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, **M. SAINTORENS Denis** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

Absents : M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BLANC SIMON Jean-Luc (excusé), Mme DESMOULIN Karine (excusée), M. DURRIEU Michel.

PATRIMOINE NATUREL

Plan de financement : poste de technicien de rivière

L'intérêt patrimonial des cours d'eaux naturels du territoire et leurs zones humides associées est reconnu par l'ensemble des acteurs du Parc, propriétaires, gestionnaires ou simples utilisateurs. La seconde priorité politique de la charte 2014-2026 du PNRLG développe les objectifs du Parc en matière de préservation et de gestion de la ressource en eau à l'échelle des rivières, de la Leyre et son bassin versant. Elle engage le Parc dans cette compétence.

Les interventions du technicien viennent également en cohérence et en application des orientations de gestion et des mesures du SAGE et du Document d'Objectif des Vallées de la Leyre, et portent sur la connaissance, l'échange avec les acteurs, la mise en œuvre et l'accompagnement de programmes raisonnés et adaptés d'aménagement, de restauration et d'entretien de ces milieux.

Sur l'année 2022 et en cohérence avec les orientations des collectivités territoriales compétentes, le Parc, au travers de sa mission patrimoine naturel, finalise la réactualisation du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPGCE) sur la Leyre et sa vallée.

Cette réactualisation passe notamment par un volume de temps dédié du technicien rivière pour l'expertise, l'accompagnement de l'étude de finalisation PPGCE/GEMAPI qui s'engage.

Le coût prévisionnel pour l'année 2022 est de 45 300 € TTC en fonctionnement pour les charges de personnel et moyens dédiés.

Plan de financement 2022 :

• Département de la Gironde	2 265 €
• Agence de l'eau Adour Garonne	7 550 €
• PNRLG	35 485 €

• TOTAL	45 300 € TTC

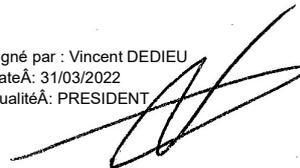
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** ce plan de financement ;
- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 30 mars 2022

Signé par : Vincent DEDIEU
Date: 31/03/2022
Qualité: PRESIDENT



Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte